

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01050
Numéro SIREN : 480 772 326
Nom ou dénomination : REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2024 sous le numéro de dépôt 785

REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

Société par Actions Simplifiée au capital de 14.439.500 euros
Siège social : 1 impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex
480 772 326 RCS NANTES

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 04 JANVIER 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre,
Le quatre janvier,

La soussignée,

La société **REALITES**, Société Anonyme au capital de 31.278.654,29 euros, dont le siège social est sis 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 451 251 623,
Représentée par Monsieur Thomas LIERMAN, en sa qualité de Directeur Général Délégué,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société, propriétaire des cent quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-quinze (144.395) actions d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune représentant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société,

Ce jour, en application des statuts de la Société :

I- A pris les décisions suivantes :

- Révocation de Monsieur Pascal BEQUIN de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société ;
- Révocation de Monsieur Ludovic LOISEL de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de révoquer, **avec effet rétroactif au 31 décembre 2023 à 23h59**, Monsieur Pascal BEQUIN de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de révoquer, **avec effet rétroactif au 31 décembre 2023 à 23h59**, Monsieur Ludovic LOISEL de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné dans le registre de ses décisions.

La Société REALITES
Représentée par Monsieur Thomas LIERMAN

DocuSigned by:

93D802B8F34F47D...

Associé Unique